



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-06-2026 /

Dossier complet le : 29-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019747/KK P

1 Intitulé du projet

Creation du site de maintenance OCELIAN sur le canal de Caronte

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OCELIAN

Raison sociale

OCELIAN

N° SIRET

71206079700412

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CALAIS

Prénom(s)

Gabriel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un site maintenance nautique pour les activités maritimes d'OCELIAN, filiale de VINCI Construction. Les travaux comprennent les postes suivants : - Nivellement du terrain (cote d'arrase : 2,00 mNGF-IGN69) ; - Mise en place des pieux secants formant les quais de la darse ; - Creusement de la darse (cote de fond : -4,00 mNGF-IGN69) ; - Mise en dépôt des déblais (issus du nivellement du terrain et du creusement de la darse). Ces premières étapes seront suivies : - De la structuration des quais de la darse (couronnement béton, mise en place d'enrochements) ; - Des travaux de VRD (voiries, aménage EP, évacuation EU, collecte des eaux pluviales, couverture des sols, etc.) ; - De la construction de deux bâtiments (bureaux et atelier) ; - Des aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre d'une reorganisation foncière du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), l'agence OCELIAN Corse-Méditerranée prévoit le transfert de son agence actuellement implantée à Marseille sur un terrain du GPMM (Port de Saumaty, situé dans les bassins Est) sur un nouvel emplacement situé sur la commune de Port-de-Bouc, au bord du canal de Caronte, terrain qui appartient également au GPMM. L'implantation de l'agence OCELIAN doit se faire en bord de mer, tout en disposant d'un plan d'eau calme afin de stocker et entretenir le matériel nautique spécifique à la réalisation des travaux maritimes (pontons, navires notamment). Ce déménagement stratégique s'inscrit dans une logique d'implantation à long terme et de proximité immédiate avec les zones d'intervention d'OCELIAN. L'agence emploie actuellement une cinquantaine de personnes dont la moitié travaille au bureau de l'agence à Marseille et l'autre sur les différents chantiers maritimes en Méditerranée. L'implantation de l'agence à Port-de-Bouc participe également à la dynamisation du tissu économique local et à la valorisation d'un foncier à vocation industrielle et maritime qui pour l'instant est en friche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux debuteront par le decapage de la partie Ouest de la zone de projet, afin notamment de retirer les couches d'enrobe et de beton presentes en surface. Ces matériaux seront evacues en installation de stockage par camions bennes etanches. Ensuite, l'ensemble du terrain de la zone de projet sera arrase a la cote 2,00 mNGF-IGN69. Les matériaux excedentaires seront entreposes sur la moitie Est de la parcelle, qui comporte deja des depots historiques (sans doute des sediments issus d'un dragage realise dans les annees 1990). Une partie sera utilisee en remblais pour les zones du projet inferieures a 2,00 mNGF-IGN69. Les limites de la darse a creuser seront materialisees avec la mise en place des pieux secants, jusqu'a -15 mNGF. La formation de la darse necessite de creuser 6 200 m² jusqu'a la cote -4,00 mNGF-IGN69, impliquant ainsi l'extraction de matériaux de faible siccite. La mise en depot sur la moitie Est de la parcelle necessite en effet un egouttage des matériaux afin de garantir la stabilite des talus. Un casier d'egouttage sera forme a l'aide de glissieres en beton arme ou equivalent (ex. legoblocs beton). Les eaux d'egouttage seront rejetees directement dans la darse, apres filtration sur bottes de paille. Les matériaux de la zone non saturee (limite entre 0,15 et 0,30 mNGF) seront egalement mis en depot sur la moitie Est de la parcelle. En amont de l'ouverture de la passe a l'aide d'un atelier ponton-pelle, accompagne d'un chaland, les eaux de la darse seront substituees avec celles du canal de Caronte : afin de respecter les flux de rejet R1, cette operation doit durer un minimum de 10 semaines. A la fin des travaux, le merlon de matériaux occupera 6 305 m² (hors talus pente 2H/1V et noues peripheriques,), le

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet ne presente pas d'incidences sur le milieu. Compte tenu du passif industriel de la parcelle visee par le projet, des dispositions sont prises pour supprimer les voies de transfert. Contre les potentielles emanations de gaz du sol (mercure) les bureaux seront construits sur vide sanitaire, et l'atelier disposera d'un systeme de ventilation. La couverture des sols (voirie, aires de lavage et stockage, parking), permet en outre de confiner les sols en presence. Enfin, la quasi impermeabilite des quais en pieux secants limiteront drastiquement les echanges entre la nappe et l'eau du canal (via la darse). Le site ne produit pas de rejets, en-dehors des eaux de carenage et eaux de pluies, collectees et traitees par 3 decanteurs lamellaires (rejets de MES inferieurs a 1 mg/L). Pour les parking prive de 40 places et le merlon de matériaux, des noues peripheriques permettront l'infiltration des eaux de pluies. La consommation d'eau du site devrait s'etablir autour de 1 720 m³/an. Les batiments tiennent compte des objectifs de performance prescrits par le PPRT de Lavera. Le trafic routier et maritime sera relativement modeste : 1 a 2 mouvements de barge par mois ; circulation d'une trentaine de VL quotidiennement. Ce trafic sera module a la hausse ponctuellement, en fonction des chantiers confies a OCELIAN et des besoins associes en main d'oeuvre. Les livraisons de materiel, interventions de techniciens de maintenance, etc. s'ajouteront au trafic de base.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Deblais (terrassment et creusement de la darse) Darse (superficie en eau) Superficie globale du projet (approximativement)	(56800, m3) (6200, m2) (29200, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Port-de-Bouc approuve le 25 juin 2013 ; modification simplifiée (n°3) en date du 22 mars 2018. Projet en zone UE5, "affecte aux activités économiques non polluantes liées au maritime"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet de projet est distant de plusieurs kilometres de toute ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Port-de-Bouc (13110)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site de projet est situe a 1,6 km du « Fort Vauban », inscrit aux MH en janvier 1930.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT de Lavera, qui comprend plusieurs activites SEVESO seuil haut. PPRN previsibles « retrait - gonflement » des argiles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT approuve par Arrete Prefectoral en date du 15 mai 2023 PPRN approuve par Arrete Prefectoral en date du 8 fevrier 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Site reference CASIAS (PAC1310286). De 1972 et jusqu'au milieu des annees 1980 : Societe des electrodes et refractaires « Savoie ». Fabrication de pate de carbone et pour la production et distribution de vapeur. Plusieurs infrastructures potentiellement polluantes ont ete installees (cuves aerienues et enterrees de fioul, goudron et brai, fours. chaudiere. zones de stockage de coke et de
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet de projet est distant de plusieurs kilometres de tout site Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevements dans le canal de Caronte pour substitution des eaux de la darse pendant 10 semaines environ ; debit variant de 20 m3/h en debut d'operation, et jusqu'a 400 m3/h apres 8 semaines.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Gradient hydraulique faible de la nappe au droit du site, mais l'execution du projet pourrait eventuellement aboutir a des modifications localisees des niveaux d'eau dans le sol, ou des sens d'ecoulement. Aucun prelevement dans la nappe n'est prevu par le projet / n'est identifie en aval hydraulique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Volume de 56 800 m3 qui sera dispose sur la partie Est de la parcelle du GPMM, faconne en merlon avec talus 2H/1V, avec aménagement paysager (paillage en fibre de coco, vegetation mediterraneenne).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Consommation d'eau potable de l'ordre de 1720 m3/an (prelevés sur le réseau public). Projet connecté au réseau public d'assainissement (sanitaires).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Présence de deux espèces protégées : Tarente de Mauretanie et Couleuvre de Montpellier. Les habitats du site ont un caractère anthropique fortement marqué par les activités industrielles passées : ces habitats sont abondants dans le secteur. Il reste sur la parcelle des espaces disponibles, qui pourront être facilement recolonisés. Evitement spatial : emprise du projet réduite, une bande 20 m est laissée libre de toute occupation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est envisagé sur une parcelle en friche du GPMM, avec un usage industriel dans les années 1970 - 1980.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Site de Martigues-Lavera sur la berge opposée. Prescriptions constructives prises en compte pour les bâtiments du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque de submersion marine et d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Suite à étude de dispersion (cf. Annexe 8), substitution des eaux de la darse pendant les travaux pour limiter les concentrations rejetées en Arsenic (3x inférieures au seuil R1) MES et HAP
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Couverture des sols, vide sanitaire pour les bureaux, ventilation pour l'atelier, traitement des eaux pluviales en decanteurs lamellaires, quasi étanchéité des quais (réduction des échanges nappe/canal)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	1 a 2 mouvements de barge par mois ; circulation d'une trentaine de VL quotidiennement. Module a la hausse ponctuellement, en fonction des chantiers confies a OCELIAN et des besoins associes en main d'oeuvre. Trafic modere en phase travaux : amenee/repli d'engins de TP, trafic quotidien de vehicules utilitaires, evacuations de deblais (enrobes et betons de surface) en ISDL au démarrage du chantier (par camion benne).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors de la phase de travaux : fonctionnement des engins de chantier (absence de battage).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Absence de vibro-fonçage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Pas de travaux de nuit prevus lors de la phase de travaux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions des engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet des eaux de nappe liees aux creusement de la darse => Procedure de substitution progressive des eaux avec celles du canal de Caronte pour rester 3x sous le seuil P1 (Arsenic, HAP possibles)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Canal de Caronte.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Enrobes et betons de surface ainsi que DIB lors de la 1ere etape des travaux de terrassement. Un plan de gestion des deblais sera elabore a partir d'investigations complementaires, qui visera a definir precisement l'orientation des deblais au sein du chantier et hors site, ainsi que les modalites de tri et tracabilite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site de projet est situe a 1,6 km du « Fort Vauban », inscrit aux MH en janvier 1930. Le site est situe dans une zone de friches industrielles, face au complexe petrochimique de Martigues - Lavera. Incidence paysagere jugee "positive" (valorisation de friche industrielle).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences et mesures ERCa sont décrites en détail dans l'Annexe 8. Demarrage des travaux au mois d'octobre 2027, hors période de nidification (avril - août) de l'avifaune d'intérêt communautaire (E4.1a). Réduction de l'emprise spatiale du projet afin de conserver une bande de 30 m sans travaux en limite Est de la parcelle, où se concentrent les enjeux faune-flore (R1.1a). Mise en place d'un barrage anti-MES lors de l'ouverture de la darse sur le canal de Caronte (R2.1k). Suivi de la turbidité dans le Canal de Caronte pendant la substitution des eaux et l'ouverture de la darse. Moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (absorbant, barrages flottants) disponibles à proximité des zones en travaux (R2.1d). Substitution des eaux de la darse avec celle du canal de Caronte étalée sur 10 semaines (Cette mesure permet d'atteindre des concentrations en arsenic dans les rejets 3x inférieures au seuil R1, et de rester sous le seuil R1 pour le benzo-(a)-pyrène et les Matières-En-Suspension (MES)). Moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (absorbant, barrages flottants) disponibles à proximité des zones en travaux (R2.1d). Engins de chantier possédant les garanties nécessaires à leur bon fonctionnement (certificat de contrôle technique...) ; Engins équipés d'huiles végétales biodégradables. Caractérisations complémentaires des sols afin d'établir un plan de gestion des remblais superficiels à excaver ; Encadrement des travaux par un opérateur spécialisé en SSP ; Stockage des déblais (pas d'export hors site) sur site par lithologie ; Registre de suivi des déblais ; Les déblais et DIB hors site seront enregistrés sur Trackdechets. Le personnel sera sensibilisé aux risques technologiques liés au complexe pétrochimique de Lavera, et en particulier, il sera formé à la conduite à tenir en cas d'incident. Ces risques seront intégrés au

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une reorganisation foncière opérée par le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), qui implique une relocalisation de l'agence OCELIAN à Port-de-Bouc. Cette opération permet de mettre en valeur un terrain vacant du GPMM, ancienne friche industrielle laissée en l'état depuis plusieurs décennies. Les études environnementales menées sur le site montrent que la qualité des sols et des eaux souterraines est affectée par l'exploitation industrielle à la fois au droit du site mais également au voisinage (friche Azur Chimie au nord). Les pollutions constatées restent toutefois modérées. L'aménagement projeté par OCELIAN, notamment celui des berges de la future darse, et les dispositions prises pour la réalisation du chantier sont sécuritaires vis-à-vis du risque de dispersion de ces pollutions vers

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom KULLING

Prénom Benjamin

Qualité du signataire Charge d'etudes

À MIRAMAS

Fait le 19-06-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)